



7 bis avenue du Vercors Meylan

Contribution déposée auprès du commissaire enquêteur du PLU 2012 Meylan le jeudi 26 janvier 2012

Pour la sauvegarde de la trame verte dans le Quartier Buclos Grand Pré et la prise en compte des nuisances de circulation

Si L'UQBGP souscrit à la prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme 2012 d'un besoin crucial de nouveaux logements à Meylan, elle refuse que cela se fasse au prix de la destruction de son espace vital par l'urbanisation des parcelles de propriété publique réclamée par le préfet dans sa contribution de personnalité associée.

Il faut préserver les coulées vertes qui pénètrent dans les espaces urbains les plus denses. La présence de la nature revendiquée par tous est aussi un élément de régulation thermique dans une région sujette aux fortes canicules. Elle est conforme au plan climat de la métropole grenobloise. Elle est légitimée par la loi Grenelle 2.

Le quartier Buclos Grand Pré a déjà payé le prix d'une urbanisation dense ou la mixité est prise en compte et ses réserves foncières pour la construction de nouveaux logements sont limitées. Cette densité est bien vécue grâce notamment à l'existence d'une véritable **Trame Verte** préservée lors de la création de ce quartier ou replantée après la construction des habitations.

Aujourd'hui on reconnaît les intérêts de ces éléments paysagers pour la qualité de vie des habitants, et pour le rôle écologique de ce type de végétation.

En effet la trame verte protège la biodiversité dite ordinaire qui désigne le nombre d'espèces végétales et animales qui nous entourent au quotidien, dans les espaces verts des copropriétés, des maisons, des entreprises, des parcs urbains de proximité, et le long des différentes voies de communication (cheminements piétonniers, pistes cyclables, routes). Ces différents espaces permettent aux espèces de la faune et de la flore d'assurer leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos), la trame verte constitue ainsi des "réservoirs de diversité".

De plus, ces réservoirs de diversité ont besoin d'être reliés les uns aux autres pour permettre aux espèces de se disperser pour assurer leur survie par des "corridors biologiques". Dans un quartier urbain comme celui de Buclos Grand-Pré ce sont notamment les haies, les bosquets qui remplissent ce rôle.

La loi du Grenelle II de l'environnement qui a modifié le code de l'urbanisme a donné toute légitimité à la prise en compte des Trames Vertes et Bleues (ruisseaux) dans les Plan Locaux d'Urbanisme. Afin d'anticiper l'entrée en vigueur de ces dispositions, il est donc nécessaire d'intégrer dès maintenant la trame verte dans sa continuité qui a une réalité physique dans les documents d'urbanisme.

1 – Approbation de la Zone Naturelle (N)

L'UQBGP a revendiqué pendant vingt cinq ans ce classement d'une grande partie du "Pré de la Faculté" de l'avenue du Vercors en Zone Naturelle. Cet espace comporte un terrain de sport et une parcelle de Jardins Familiaux. Cette revendication aboutit dans le PLU 2012. L'UQBGP soutient donc ce choix contesté par le préfet dans son rapport du 14/12/2011, déposé dans le dossier des personnes publiques associées.

Ce terrain localisé à proximité immédiate d'un des quartiers les plus denses de Meylan, avec des immeubles à R+8 ou R+9, représente un véritable poumon vert, un espace de détente pour les nombreux habitants de ce quartier. Il est aussi une agréable échappée visuelle et paysagère. Son usage est très diversifié par le type d'activités pratiquées et par l'origine de ses usagers. Les activités vont du sport (football, rugby, jogging), aux activités récréatives (promenade piéton, farniente), aux activités culturelles (cirque, 2 à 3 fois par an). En semaine cet espace est largement utilisé pour les sports collectifs par les élèves du Lycée du Grésivaudan et par les employés d'Inovallée après leur travail. Lors des étés de plus en plus chauds, cet îlot de verdure participe au rafraîchissement de ce quartier assez densément minéralisé par des constructions et des parkings.

Par ailleurs, 4000 m² situés à l'Est du terrain de la faculté sont réservés à l'activité des **Jardins Familiaux** utilisés par 70 familles meylanaises depuis 25 ans, gérés par l'UQBGP, en partenariat avec l'Université de Grenoble, propriétaire du terrain, et la commune de Meylan assurant les infrastructures. Ces Jardins Familiaux situés au centre de la ville, à proximité immédiate des habitations en font leur originalité et leur réussite. Ce schéma peu fréquent en France, est pourtant de règle dans les pays du nord de l'Europe qui privilégient l'insertion de nouveaux Jardins Familiaux de proximité dans les nouveaux projets d'urbanisation, et non des zones dédiées éloignées des habitations.

La proximité des jardins permet aux jardiniers de s'y rendre le plus souvent à pied, en vélo, ou même en transport en commun, c'est donc une activité de loisirs peu génératrice de gaz à effet de serre. Cette activité crée des liens sociaux intergénérationnels, interprofessionnels, très forts et enrichissants pour tous. Par ailleurs, les jardins restent un espace ouvert, les habitants de la résidence Ariane située dans la partie nord du terrain de la Fac les traversent quotidiennement par les allées principales pour se rendre au centre administratif, au centre commercial de Grand Pré, et au groupe scolaire.

Nous soulignons aussi les **besoins importants et grandissants de jardins familiaux** au sein de la commune. En effet, depuis plusieurs années à la veille de l'attribution des parcelles disponibles, la liste d'attente des Jardins Familiaux de Grand Pré gérés par notre Union de Quartiers atteint un nombre record de 40 candidats jardiniers, ce qui occasionne des temps d'attente de 3 à 4 ans.

De plus ces Jardins Familiaux sont un îlot de biodiversité remarquable au centre de la ville: une haie champêtre de périphérie composée de plus de 50 espèces d'arbustes indigènes et décoratifs ornementaux, 150 espèces cultivées (légumes, fruits fleurs annuelles, vivaces, mellifères), un refuge pour les oiseaux agréé par la LPO, près de 50 espèces d'oiseaux recensées par des jardiniers-ornithologues, un rucher pour participer à la sauvegarde des abeilles, de nombreux insectes auxiliaires protégés par les pratiques adoptées de culture biologique.

Compte tenu des multiples intérêts de cet espace, l'Union de Quartiers Buclos Grand Pré approuve le classement de la partie Sud de la parcelle de la Serve, appartenant à la faculté de Pharmacie, en zone N, préservant ainsi la continuité des usages variés précédemment décrits. Sachant que les droits à construire de la partie sud de cet espace ont été reportés sur la partie nord (bâtie) du terrain de la Faculté, et que ces terrains sont englobés dans le secteur constituant l'une des trois polarités du Projet de ville de Meylan (OAP1), dans lequel une programmation de logements - dont des logements sociaux - est prévu. Cette mixité de zone urbaine et d'espaces verts est une traduction concrète du concept de "Ville désirable " recommandé par le Scot de la région grenobloise.

2 – Un déficit important des éléments de paysage

L'UQBGP déplore au niveau du Quartier Buclos Grand Pré un déficit en superficie assez important des éléments de paysage sur la carte annexée au projet de PLU 2012 recensant les divers boisements, par rapport à la réalité constatée sur le terrain et cartographiée par les soins de l'UQBGP.

Le statut des éléments de paysage cartographiés n'est pas clair et ne donne aucune garantie de pérennité en cas de conflit avec un projet d'urbanisme. Nous demandons un règlement municipal de gestion différenciée sur les espaces verts collectifs, dans les copropriétés notamment sous bail emphytéotique.

Il est essentiel que la commune complète la carte des éléments de paysage annexée au PLU, afin d'identifier et de localiser la totalité des continuités écologiques pour mieux les protéger et les mettre en valeur.

L'ampleur du déficit des éléments de paysage retenus dans la carte annexée au PLU 2012 par rapport à la réalité de la trame verte est illustrée par les visuels joints.

3 – Circulation, sécurité, nuisances acoustiques et pollution

- Zone 30 avenue du Vercors : L'UQBGP demande une reconnaissance complète des deux Zones 30 de l'avenue du Vercors créée en juillet 2011 en les incluant comme les autres zones 30 de la commune dans le document cartographique du rapport de présentation du PLU (figure 7, page 80)
- Nous demandons que l'accès à Innovalée depuis Grenoble - condamné depuis la fermeture de la collectrice – soit rétabli car le quartier est pénalisé par un important transit parasite est-ouest (4 véhicules sur 7)
- La mise en service de l'Hélice qui va drainer du trafic supplémentaire issu de la rocade sud doit s'accompagner de la réalisation de **protections phoniques** sur l'échangeur comme indiqué dans l'étude SOGELEG et CSTB plan N°33 non datée, communiqué au commissaire enquêteur. Ainsi que la maintenance de la butte de terre en bordure de l'autoroute. (Le bruit des infrastructures routières, nouvelles ou faisant l'objet de modifications, est réglementé par l'article L 571-9 du Code de l'environnement, le décret n° 95-22 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 5 mai 1995.)
- Compte tenu du trafic routier estimé à 130 000 véhicules jour et de l'intense pollution atmosphérique qui en résulte nous réclamons la **généralisation de la limitation de vitesse à 70 Km/h** à toutes les voies rapides qui traversent la commune dont A41.
- Il nous paraît légitime de demander l'établissement d'un règlement bruit municipal avec un objectif de réduction des nuisances pour la protection de la santé des populations au même titre que des objectifs d'urbanisation.

A Meylan le 25 janvier 2012.

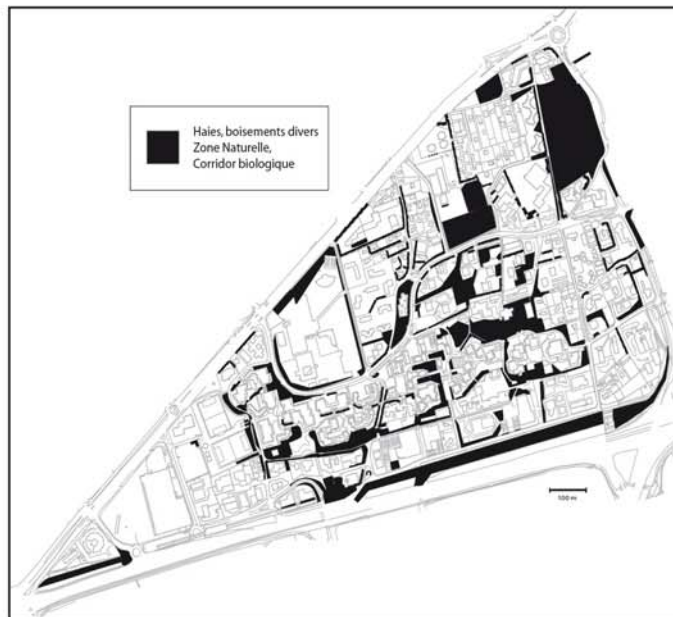
*Le Président de l'UQBGP
Daniel Ducrocq*

Pièces jointes

- **Schéma 1 - La Trame Verte existante, cartographiée par l'UQBGP (en noir)**
- **Schéma 2 - Les éléments de paysage identifiés sur la carte annexée au PLU 2012 (en noir)**
- **Vue aérienne du quartier**

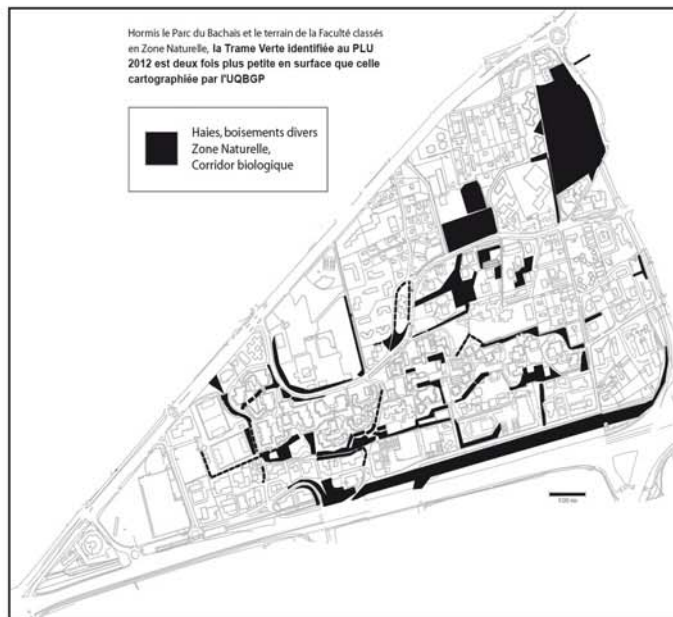
Carte 1 - La Trame Verte existante, cartographiée par l'UQBGP

Des éléments du paysage assurant des continuités écologiques au sein du tissu urbain, qui ont été soumis aux élus dans la phase de concertation



Carte 2 - Les éléments de paysage identifiés sur la carte annexée au PLU 2012

Par rapport à la carte ci-dessus, on constate un déficit important et indiscutable par rapport à la réalité



Pour plus de détails consulter le site de L'UQBGP <http://uqbgp.fr> / - page spéciale PLU



Vue aérienne du quartier Buclos Grand Pré – trame verte existante